

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 77 (1948) |
| Heft: | 2-3 |
| Rubrik: | Discipline extrascolaire |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

**Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
et du Musée pédagogique**

Rédacteurs : Gérard Pfulg, directeur de l'Ecole normale, à Fribourg;
Eugène Coquoz, instituteur, 27, rue Guillimann, à Fribourg.

Administration : Raymond Progin, inspect. scolaire, 28, r. des Alpes, à Fribourg.
Compte de chèque postal IIa 153.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle* : Discipline extrascolaire. — Avis aux communes et aux maîtres intéressés aux cours complémentaires agricoles. — Primes d'âge. — *Partie non officielle* : « Francs-Regards ». — Société des institutrices. — A propos du centenaire de l'indépendance neuchâteloise ou du mérite de deux fondées. — Qu'est-ce que la sociologie ? — Etude de la phrase. — Pour la protection des « chatons de saules ». — Un nouveau jeu pour la grande fête qui approche. — Les fruits secs. — Réunion de Messieurs les inspecteurs scolaires du canton, à l'Ecole Normale de Fribourg. — A propos d'enseignement professionnel. — Notes de psychologie. — Communications du Dépôt du Matériel scolaire de Fribourg.

Partie officielle

Discipline extrascolaire

Nous croyons devoir attirer l'attention des autorités scolaires locales et des membres du Corps enseignant sur les dispositions de l'art. 182 du règlement général des écoles primaires qui se rapportent à diverses défenses aux enfants des écoles dans un but éducatif. Ces dispositions ont conservé toute leur valeur et doivent être observées. Il demeure, par exemple, interdit aux enfants des écoles d'entrer dans les établissements publics ou leurs dépendances, de stationner près des lieux où l'on danse, de se masquer, de faire partie d'une société quelconque, à moins d'une autorisation accordée par la Commission scolaire locale et ratifiée par la Direction de l'Instruction publique, de fumer, de circuler dans les rues et sur les places publiques après la tombée de la nuit.

Il incombe aux parents, aux instituteurs et aux membres des autorités locales de prendre des mesures efficaces pour l'observation de ces prescriptions.